Tarifs de rémunération des arbitres qui ne sont pas inscrits sur la liste prévue à l'article 77 du Code du travail

En vigueur du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 août 2020 Mise à jour le 25 octobre 2019

## Table des matières

Liste des arbitres non inscrits par ordre alphabétique	1
Tarifs de rémunération des groupements d'arbitres	19

# Liste des arbitres non inscrits par ordre alphabétique

- 1. BRAULT, Serge
- 2. CHARBONNEAU, Daniel
- 3. CLÉMENT, Jean-Guy
- 4. CORBEIL, Jean Alain
- 5. CORRIVEAU, Alain
- 6. <u>CÔTÉ, André C.</u>
- 7. <u>CÔTÉ, Martin</u>
- 8. DOUCET, Gilles
- 9. FLAGEOLE, PIERRE
- 10. FORTIER, François G.
- 11. GAGNON, Huguette
- 12. HARDY, Robert
- 13. LANGLOIS, André
- 14. <u>LAVERDIÈRE, Serge</u>
- 15. POULIN, Karine
- 16. <u>ST-LAURENT, Pierre</u>
- 17. <u>VILLAGGI, Jean-Pierre</u>
- 18. <u>Service d'arbitrage accéléré inc.</u>
- 19. <u>La Société des arbitres de grief de Totem Inc.</u>

### Serge Brault

100, rue de Gaspé, bureau 503 Verdun (Québec) H3E 1E5

<u>sbrault@adjudex.com</u> <u>www.adjudex.com</u>

Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique

Bureau : 514 739-0616 Télécopieur : 514 739-9222

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 390 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
  - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
  - o 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
  - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 580 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
  - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
  - o 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
  - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
  - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
  - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 195 \$/heure si déplacement en sus d'une journée d'audience, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,76 \$/km

### Daniel Charbonneau

10375, avenue d'Auteuil Montréal (Québec) H3L 2K3

dan.charb@videotron.ca

Bureau : 514 388-3154 Cellulaire : 514 726-1638

Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 250 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
  - o 3 heures au taux horaire déclaré
- Frais inhérents à l'arbitrage : 140 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
  - 140 \$ si plus de 30 jours avant la date de l'audience
  - o 420 \$ si 30 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 90 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : selon la <u>directive du Secrétariat du Conseil du trésor</u>
- Frais de transport : selon la directive du Secrétariat du Conseil du trésor

### Jean-Guy Clément

Case postale 180 Saint-Hippolyte (Québec) J8P 3P4

jean-guyclement@bell.net

Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique

Bureau : 1 800 363-5678 Cellulaire : 450 563-5003 Télécopieur : 450 563-3074

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 375 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
  - o 7 heures au taux horaire déclaré
- Frais inhérents à l'arbitrage : 550 \$ dans tous les dossiers plus 50 \$ par journée d'audience supplémentaire à celles prévues
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
  - o 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
  - o 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
  - o 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
  - o 6 heures au taux horaire déclaré si 10 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 175 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,75 \$/km

### Jean Alain Corbeil

691, rue Rielle Verdun (Québec) H4G 2S9

j.a.corbeil@videotron.ca

Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique

Bureau : 514 658-9818 Télécopieur : 514 658-9724

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 250 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
  - o 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
  - o 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
  - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 375 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
  - o 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
  - o 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
  - o 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
  - o 6 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 125 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, en sus des heures d'audience prévues.
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km si déplacement en voiture à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau et frais réels si déplacement par un autre moyen de transport

### Alain Corriveau

11, rue Hemlock Lac-Brome (Québec) J0E 1V0

alaincorriveau@bell.net

Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique

Bureau : 450 242-2435 Télécopieur : 450 242-2432

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 310 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
  - o 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
  - o 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
  - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 450 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
  - o 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
  - o 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
  - o 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
  - o 6 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 150 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km si déplacement en voiture à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau et frais réels si déplacement par un autre moyen de transport

### André C. Côté

2050, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 506 Québec (Québec) G1V 2K8

accote@videotron.ca

Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique

Bureau : 418 864-7425 Télécopieur : 418 717-4425

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 300 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
  - o 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
  - o 8 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
  - o 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 350 \$ dans tous les dossiers + 30 \$ par journée additionnelle
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
  - o 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
  - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
  - o 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
  - o 6 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 150 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km

### Martin Côté

Case postale 8475 Chicoutimi (Québec) G7H 5C8

martinco@videotron.ca

Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique

Bureau et résidence : 418 696-0086

### Cellulaire: 418 817-5859

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence ou constat de règlement : 250 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
  - 8 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
  - o 10 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 500 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
  - o 2 heures uniquement si plus de 30 jours avant la date de l'audience
  - o 4 heures si entre 30 et 3 jours avant la date de l'audience
  - o 6 heures si 2 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 100 \$/heure, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement :
  - o Repas : selon la directive du Secrétariat du Conseil du trésor
  - o Hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,60 \$/km

### Gilles Doucet

1338, Carré du Limousin Québec (Québec) G1G 4W4

gillesdoucet1@sympatico.ca

Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique

Bureau : 418 627-6520 Télécopieur : 418 627-0873 Cellulaire : 418 473-8478

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence ou constat de règlement : 140 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
  - o 3 heures au taux horaire déclaré
- Frais inhérents à l'arbitrage : 140 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
  - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
  - o 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
  - o 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
  - o 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
  - o 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 140 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,60 km
  - Avion, train, autobus, taxis : frais réels

### Pierre Flageole

585, rang de la Montagne Saint-Paul d'Abbotsford (Québec) J0E 1A0

<u>pierre.flageole@gmail.com</u> <u>www.arbitrepierreflageole.ca</u>

Tarifs de rémunération

Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique

#### - total a la liste ace alelles par elare alellasetta

• Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 280 \$

Bureau: 514 702-4327

- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
  - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
  - o 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
  - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 400 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
  - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
  - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
  - o 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
  - o 6 heures au taux horaire déclaré si 10 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 100 \$/heure, temps réel moins une heure
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km, premier 100 kilomètres gratuits

### François G. Fortier

8500, chemin Royal Sainte-Pétronille (Québec) G0A 4C0

francoisgfortier@videotron.ca

Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique

Bureau : 418 828-1507 Résidence : 418 828-2833 Télécopieur : 418 828-1488

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 300 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
  - 8 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
  - o 8 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
- Frais inhérents à l'arbitrage : 450 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
  - o 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
  - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
  - o 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
  - o 6 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 250 \$/heure, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels ou 250 \$ per diem
- Frais de transport : 0,80 \$/km

### **Huguette Gagnon**

3680, rue Saint-Laurent Lévis (Québec) G6V 3W1

gagnonh@videotron.ca

Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique

Bureau et résidence : 418 839-2045

Télécopieur: 418 839-2061

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 250 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
  - o 3,5 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
  - o 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
  - o 3,5 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 375 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
  - o Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
  - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
  - o 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
  - o 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
  - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 120 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,60 \$/km

### **Robert Hardy**

19, 1re Avenue Est Portneuf (Québec) G0A 2Y0

roberthardyportneuf@gmail.com

Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique

Télécopieur: 418 286-3917 Cellulaire: 418 580-5244

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence: 240 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
  - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
  - 8 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
  - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 150 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
  - 1 heure au taux horaire déclaré incluant les frais inhérents si plus de 30 jours avant la date de l'audience
  - 3 heures au taux horaire déclaré incluant les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
  - 5 heures au taux horaire déclaré incluant les frais inhérents si 10 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 100 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km, temps réel
- Frais de repas : 17 \$ pour le déjeuner, 27 \$ pour le dîner, 40 \$ pour le souper
- Frais d'hébergement : frais réels

### André Langlois

2500, Chemin du Petit Village Québec (Québec) G1C 1V6

andrelangloisavocat@gmail.com

Bureau : 418 627-2442 poste 110 Télécopieur : 418 627-6656

Cellulaire : 418 998-6750

Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 195 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
  - 3 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
  - 3 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
  - 3 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 150 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
  - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
  - o 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
  - o 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
  - o 6 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 160 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : selon la directive du Secrétariat du Conseil du trésor
- Frais de transport : selon la directive du Secrétariat du Conseil du trésor

### Serge Laverdière

999, rue Ouimet Saint-Adèle (Québec) J8B 2R3

s.laverdiere50@gmail.com

Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique

### Tarifs de rémunération

• Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 160 \$

Cellulaire: 514 593-6967

- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
  - 3 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
  - o 3 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
  - o 3 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 240 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
  - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
  - o 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
  - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
  - 6 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 90 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 60 km, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : selon la directive du Secrétariat du Conseil du trésor
- Frais de transport : selon la directive du Secrétariat du Conseil du trésor

### Karine Poulin

Poulin avocats inc. 7575, route Transcanadienne, bureau 406 Montréal (Québec) H4T 1V6

kpoulin@poulinavocats.com www.poulinavocats.com

Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique

Bureau : 514 745-2882 Télécopieur : 514 695-4449 Cellulaire : 514 464-1663

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 175 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
  - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
  - o 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
  - o 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 210 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
  - 1 heure au taux horaire déclaré si plus de 30 jours avant la date de l'audience
  - o 4 heures au taux horaire déclaré si entre 30 et 15 jours avant la date de l'audience
  - o 6 heures au taux horaire déclaré si moins de 15 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 85 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 15 km, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,65 \$/km

### Pierre St-Laurent

291, rue Sainte-Ursule Rimouski (Québec) G5L 3B5

pierre009@globetrotter.net

Bureau et résidence : 418 722-9645

Télécopieur : 418 722-0203 Cellulaire : 418 750-4111

Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 175 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
  - o 3 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
  - o 3 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
- Frais inhérents à l'arbitrage : 175 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
  - 140 \$ si plus de 30 jours avant la date de l'audience
  - o 420 \$ si 30 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 90 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : selon la <u>directive du Secrétariat du Conseil du trésor</u>
- Frais de transport : selon la directive du Secrétariat du Conseil du trésor

### Jean-Pierre Villaggi

1180, boulevard Curé-Poirier Est, bureau 302 Longueuil (Québec) J4J 0A4

villaggi.jean-pierre@uqam.ca

Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique

Bureau : 450 674-7796 Télécopieur : 450 297-3723

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 240 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
  - o 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
  - o 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
  - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 360 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
  - o 1 heure au taux horaire déclaré si plus de 60 jours avant la date de l'audience
  - o 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
  - o 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
  - o 6 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 120 \$/heure, si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : selon la directive du Secrétariat du Conseil du trésor

## Tarifs de rémunération des groupements d'arbitres

Sous réserve des conditions fixées à l'article 16 du <u>Règlement sur la rémunération des arbitres</u>, un arbitre membre d'un groupement d'arbitres peut, lorsqu'il agit dans le cadre d'un dossier qui lui est soumis par ce groupement, réclamer une rémunération forfaitaire prévue au tarif du groupement. Le groupement d'arbitres doit alors produire une déclaration de tarif de rémunération.

Les tarifs de rémunération des groupements d'arbitres répondants aux conditions prévues au règlement apparaissent dans la présente section.

Retour à la table des matières

### Service d'arbitrage accéléré inc.

1217, avenue Bernard Ouest, bureau 221 Outremont (Québec) H2V 1V7

secretariat@arbitragesaa.com

Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique

Téléphone : 450 443-6609 Sans frais : 1 877 443-6609 Télécopieur : 855 799-3227

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 300 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
  - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
  - o 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
  - o 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 450 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
  - o 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
  - o 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
  - o 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
  - 6 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 150 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau de l'arbitre assigné, en sus des heures d'audience prévues
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km si déplacement en voiture à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau et frais réels si déplacement par un autre moyen de transport

### La Société des arbitres de grief Totem Inc.

25, rue des Talents Blainville (Québec) J7C 5C2

info@lesarbitresdetotem.com

Bureau : 450 433-2419 Télécopieur : 450 433-4085

Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 300 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
  - o 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
  - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
  - o 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 450 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
  - o 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
  - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
  - o 3 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
  - o 5 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 150 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau de l'arbitre assigné, en sus des heures d'audience prévues
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km si déplacement en voiture à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau de l'arbitre assigné

Page 22